



PRÉCISIONS JUGEMENT NOV 2009

Précisions apportées lors de la formation et l'examen de juge 4 (nov 2009).

1) PRÉCISIONS CONCERNANT LA D1 :

- Il est tout à fait possible de réaliser dans un enchaînement différentes difficultés qui figurent sur la même ligne du code ; exemple : saut biche et biche boucle, saut enjambé et enjambé pied tête, équilibre quatrième devant et équilibre quatrième devant descendant, ou équilibre cosaque...
Ce qui n'est pas possible c'est quand la position de départ est identique à celle d'arrivée ; exemple : équilibre cosaque et équilibre cosaque ½ tour, ou saut cosaque et saut cosaque ½ tour, ou tous les pivots identiques avec juste un nombre de tours différents.
- Dans les ML des minimes il est autorisé de présenter des ondes du corps, même en difficulté A pour enrichir le travail corporel, sans être pénalisé pour une difficulté supplémentaire. Cependant une onde A peut tout à fait faire partie du contrat D1 si le nombre de 7 difficultés n'est pas dépassé.
- L'élément acrobatique « enjambé roulade » peut être réalisé dans un ML ou dans un autre enchaînement sans être comptabilisé en saut enjambé C, dans ce cas, cet élément doit être réalisé avec le buste penché sur la jambe avant. Toutefois si la réalisation n'est pas correcte, il ne sera pas pénalisé en difficulté supplémentaire, ni comptabilisé en D1.
- Il est possible d'exécuter un renversement avant une difficulté d'onde type remontée sur les coups de pieds, mais cette difficulté ne peut en aucun cas être revalorisée de 0,20 point pour le renversement et ne doit pas être indiquée sur la fiche technique.
- Il est possible d'exécuter une onde avant une difficulté de souplesse et d'onde qui sera revalorisée de 0,10 point en D1 :

2) PRÉCISIONS CONCERNANT LA D2 :

- en Lors de la réalisation d'une maîtrise avec lancer, si la hauteur n'est pas suffisante, le juge est autorisé à le déclasser en petit moyen lancé ; dans ce cas il faudra qu'il y ait minimum deux critères sur le lancer pour le diminuer à 0,10, et deux critères sur le rattraper pour déclasser le rattraper ; sinon il est annulé. Puis pour les critères suivants, on suit la règle des petits moyens lancés, à savoir, chaque critère supplémentaire rapporte 0,10.
- () La manipulation de la corde appelée « manivelle » doit se faire à partir d'un échappé (lâcher et récupérer la corde).
- Une rotation permet de valider une maîtrise (corde ou cerceau), aucune série n'est possible. Les rotations du cerceau par le coude sont considérées comme des rotations sans les mains.
- Une circumduction complète dans un plan, indiquée « maniement » est considérée comme une base de maîtrise, et permet donc de valider une difficulté. Par contre la simple transmission devant ou dans le dos n'est pas une maîtrise et ne permet pas de valider une difficulté. Seuls les trois cas de transmissions cités dans la lettre de la FIG N°1 (sur saut, sans les mains ou en dehors du champ visuel en rotation, sont validés en maniement).
- Les séries : toutes les séries doivent comporter 3 éléments, avec un changement (niveau, rythme, orientation, sens) sauf pour les séries de sautillés à la corde ou au cerceau, les séries de moulinés sont validées à partir de 2 sans changement.
- , au cerceau, seuls les sautillés peuvent être réalisés en AR, mais pas les sauts.
- () Au ballon, le rebond sans les mains doit obligatoirement se faire sur le sol : cf * sous le tableau D2 : « concerne le rebond sur le sol sans mains ou la reprise du rebond sans mains ».
- les petits cercles aux massues doivent obligatoirement être réalisés par les 2 massues et en série, donc il n'est pas possible de demander la série.
- Lors de la réalisation d'une collaboration C double flèche, la seule obligation est le lancer de 2 ou plusieurs engins par une gymnaste et comme pour toutes les collaborations, la participation de toutes les gymnastes à l'action de collaboration à un moment est obligatoire.

3) PRÉCISIONS CONCERNANT L'ARTISTIQUE DES ML IMPOSÉS:

- Le ML imposé des benjamines est noté sur la fiche artistique des ML et non celle des CF 4, avec découpage des 5 points d'artistique par 0,50. Le jury artistique est divisé en deux sous groupes de 2 juges, un sous groupe jugeant l'exactitude sur 5 et l'autre l'artistique sur 5. L'addition des deux notes se fera par les juges pour ne saisir qu'une seule note A sur 10.